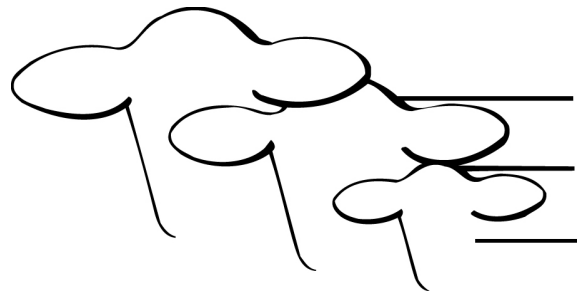


Protocole de quarantaine



Éleveurs pur-sang



Expositions

Document préparé pour la SEMRPQ

Par le Dr Gaston Rioux mv



Table des matières :

A-Introduction

B-Article Ovin Québec printemps 2014

C- Lieux de quarantaine

D-Transport

E-Expositions

F-Maladies à surveiller

G-Retour à la ferme

H- Programme d'assainissement pour le Maedi-Visna

I- Conclusion



A-Introduction

La protection de la santé des troupeaux ovins demeure un défi constant. Ce défi est particulièrement grand pour les éleveurs pur-sang. Cela s'élève d'un cran supplémentaire quand ces mêmes éleveurs se rendent dans des expositions avec leurs animaux.

On admet que les animaux pur-sang ont une grande valeur génétique et monétaire. Cette valeur est potentiellement augmentée suite à leurs succès dans les expositions agricoles. On peut y voir les meilleurs sujets de la race.

On admet également que les lieux des expositions agricoles sont un endroit de rencontre de plusieurs troupeaux. Plus il y a d'animaux, plus il y a de troupeaux différents, plus il y a de risques que les sujets exposés contractent différentes maladies qui ne sont pas présentes dans l'élevage.

On admet aussi que les lieux des expositions agricoles sont visités par de nombreuses personnes, potentiellement des éleveurs ovins aussi. Ces mêmes visiteurs peuvent avoir accès aux bâtiments où les moutons sont gardés durant leur séjour. Il y a là donc aussi un risque de dissémination de maladies.

C'est en constatant ces faits que nous croyons importants que les éleveurs pur-sang soient sensibilisés à ces risques. En étant conscient de ceux-ci, il nous apparaît donc plus facile de bien concevoir l'importance d'établir des mesures de biosécurité adéquate dont la quarantaine en fait partie.

Dans les pages qui vont suivre, nous ferons état de mesures adaptés aux éleveurs pur-sang faisant des expositions. Nous avons aussi inclus l'article paru dans Ovin Québec du printemps 2014 portant sur ce sujet.



Démystifions « la quarantaine » et « l'acclimatation »

Comme la saison des expositions arrive à grands pas et que les achats d'animaux se font de façon routinière en élevage ovin, il apparaît pertinent de consacrer cet article aux questions de la quarantaine et de l'acclimatation. Tout d'abord, définissons ces deux termes.

Quarantaine : isolement imposé à des animaux prétendument contagieux ou pouvant l'être.

Acclimatation : habituer les animaux à un nouveau milieu.

En fait, ce sont deux étapes fort importantes dans le maintien de la santé du troupeau et dans le respect des règles de base en biosécurité animale. L'achat d'animaux, le contact avec d'autres sujets provenant de troupeaux différents, le transport, l'acclimatation à un nouveau milieu et à une nouvelle alimentation forment un cocktail parfois... explosif.

Par exemple :

Cas vécu : un producteur introduit des femelles gestantes dans son troupeau sans quarantaine ni acclimatation. Il s'en suit, dans les mois suivants, une épidémie d'avortements provoquant 30 % de pertes. C'est énorme et cela aurait sans doute pu être évité !!

Ça commence où ?

Au choix judicieux du vendeur chez qui on s'approvisionne, au transport biosécuritaire et au respect de principes de base d'hygiène dans les lieux d'exposition agricole. Puis viennent la quarantaine et l'acclimatation.

Achat d'animaux

Il est important de bien s'informer du statut sanitaire de l'éleveur chez qui on se procure des animaux, car vous ne voulez pas introduire de maladies dans votre troupeau. (Voir **tableau 1**) Est-il de statut sanitaire égal ou supérieur à votre troupeau ? Y a-t-il des avortements ? Des pneumonies ? Du Maedi visna ? De la paratuberculose ? Du piétin ? Les animaux achetés doivent être en parfaite santé, sans défaut congénital ou héréditaire connu. Un médecin vétérinaire est un allié précieux pour évaluer encore plus précisément l'état de santé des sujets achetés. Puis vient le transport qui doit être effectué dans un véhicule propre et désinfecté et, quand c'est possible, par le futur propriétaire. On doit évaluer et diminuer le plus possible les stress inhérents au transport (chaleur excessive, froid, fatigue, etc.) et respecter les règlements gouvernementaux¹ en cas de transport sur de longues distances. Arrivés à destination, les animaux sont déchargés dans le local de quarantaine (voir les deux schémas gracieusement fournis par le MAPAQ).

La quarantaine et l'acclimatation

Comme on le voit sur les figures, il est possible de faire une quarantaine dans la plupart des installations en faisant un minimum de modifications, et ce, à peu de frais. **Il existe un programme de subvention² pour défrayer une partie des coûts de l'installation de mesures biosécuritaires dans vos entreprises. Informez-vous auprès du MAPAQ : premier arrivé, premier servi !**

La quarantaine doit s'échelonner sur une période minimale de deux (2) semaines. Dans le cas du « Programme québécois d'assainissement pour le Maedi visna », elle peut être de l'ordre de 60 jours ; on l'adapte donc selon les maladies à contrôler. On en profite pour acclimater les animaux à leur milieu et pour changer graduellement l'alimentation, si elle est différente de celle de la ferme d'origine. Généralement, je recommande que les brebis ou les béliers ne reçoivent que du foin sec et de l'eau pour la première journée, puis on débute très graduellement le changement dans les jours suivants. On mettra à jour la vaccination et on vérifiera pour les parasites externes et internes.

¹Pour plus de détails, consultez :

- www.inspection.gc.ca : transport du bétail et transport des animaux fragilisés

- Code de pratiques pour le soin et la manipulation des animaux, p.49-53 et p.80-83

²Appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux

Le confinement dans un même espace permettra de dépister rapidement tout signe émergent de maladies et d'intervenir avant que la condition détectée ne s'aggrave. Il est temps aussi de prendre des analyses de laboratoire : analyse de selles, sérologie pour le Maedi visna, fièvre Q, chlamydia, etc. selon le programme sanitaire du troupeau et les conseils du vétérinaire praticien. Pour une utilisation judicieuse des antibiotiques, on recommande de moins en moins leur administration préventive lors de la quarantaine. Il est généralement admis que l'on en administre que si des symptômes d'infections graves apparaissent durant le séjour en quarantaine ou si les animaux ont subi un stress très important avant leur arrivée. On doit aussi faire au moins une vérification quotidienne très attentive lors de ce séjour. La circulation du personnel dans cette structure doit se faire toujours après les autres sections de l'élevage de façon à éviter la contamination du troupeau de la quarantaine vers l'élevage. Évidemment, la quarantaine ne doit pas servir d'hôpital pour les animaux malades du troupeau.

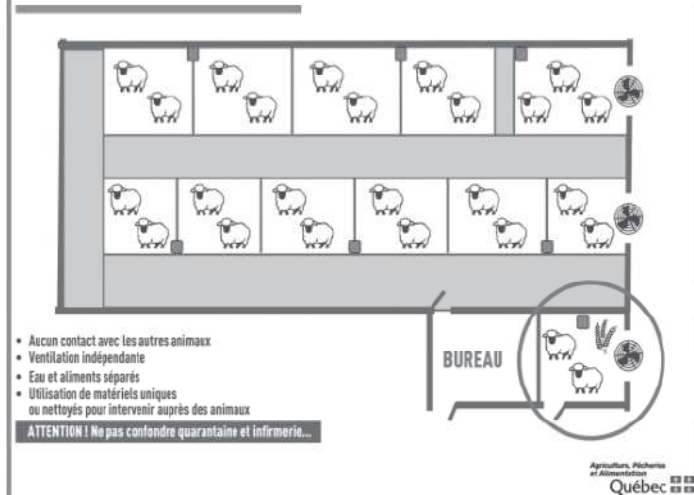
Tableau 1 : Maladies à surveiller et que l'on ne veut pas introduire.

Maedi-visna	Pneumonies
Maladies abortives	Paratuberculose
Piétin	Lymphadénite caséuse
Ecthyma contagieux	Pink eye
Tumeur nasale enzootique	Parasites
Autre...	

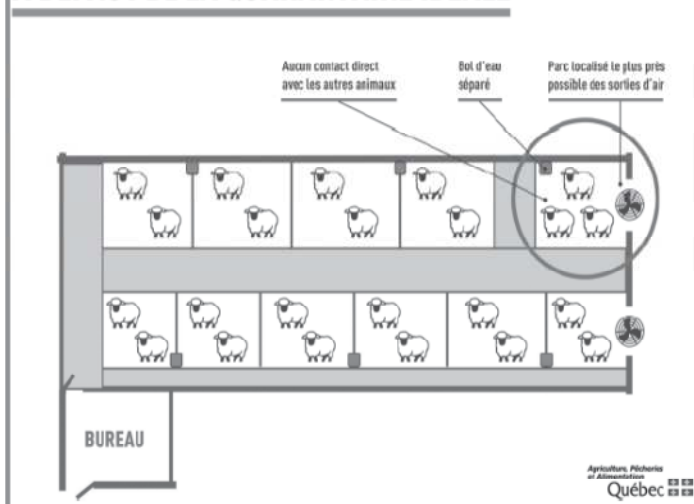
Conclusion

La quarantaine et l'acclimatation sont parmi les étapes les plus importantes à respecter pour maintenir la santé de votre troupeau. Elle peut vous protéger de pertes financières importantes suite à l'émergence de conditions comme les pneumonies et les avortements. Elle est applicable presque partout, requiert généralement peu d'investissement et vous permet d'acheter des animaux avec

QUARANTAINE IDÉALE



À DÉFAUT DE LA QUARANTAINE IDÉALE



moins de risque. Il me fera toujours plaisir de répondre à vos questions, entre autres, à ce sujet. Vos vétérinaires praticiens fournissant des recommandations santé et vos conseillers techniques vous aidant dans l'aménagement des lieux sont aussi de précieux alliés dans l'élaboration d'un protocole de quarantaine et d'acclimatation.

Références traitant de l'acclimatation

- Cahier de conférences – Tournée CEPOQ 2013 :
 - Présentation du CEPOQ : *Quand santé rime avec biosécurité !*
 - Annexe : *Introduction de nouveaux animaux dans la bergerie (MAPAQ)*
- *Sheep and Goat Medicine*, édition 2012 (Pugh et Baird)

C-Lieux de quarantaine :

Après la lecture de l'article dans la revue « Ovin Québec », nous revenons sur les concepts de « quarantaine idéale » illustrée dans la première figure et la « quarantaine adaptée » de la deuxième figure. Il s'agit de l'illustration de deux concepts qui peuvent être différents selon les installations disponibles de chaque entreprise.

1. Quarantaine idéale, nous énumérerons ici quelques principes généraux soit :
 - Il n'y a aucun contact avec les autres animaux de l'élevage, donc dans une pièce complètement isolée ou dans un autre bâtiment.
 - La ventilation doit être complètement indépendante, que ce soit pour les entrées et les sorties d'air (par exemple il ne faut pas que les entrées d'air prennent l'air vicié des sorties d'air que ce soit de la quarantaine ou des bâtiments d'élevage)
 - L'eau et les aliments doivent être servis séparément et ne pas avoir eu la possibilité d'avoir été contaminé par les animaux de l'une ou l'autre des structures.
 - On doit utiliser du matériel destiné uniquement à la quarantaine ou ce matériel doit être désinfecté ou nettoyé entre les structures de quarantaine et d'élevage.
 - Idéalement il ne doit y avoir qu'une personne qui entre dans la quarantaine, et elle ne doit s'occuper que de ces animaux-là. Cependant dans la conduite normale d'un troupeau cela s'avère presque impossible. À ce moment il faut que les soins apportés aux animaux de la quarantaine soient faits après le troupeau. La personne étant affectée à la quarantaine ne doit revenir dans l'élevage régulier qu'après avoir changé ses vêtements, désinfecté ses mains et ses bottes.
 - Recommandation importante : on ne doit pas laisser un animal seul dans la quarantaine, cela pourrait provoquer un stress trop important, et le rendre plus vulnérable aux maladies. On pourrait à ce moment le placer par exemple avec un agneau lourd qui partirait à l'abattoir aussitôt la quarantaine terminée.
 - S'assurer d'un bon contrôle de la vermine et des insectes.



2. Quarantaine adaptée : elle n'est pas la solution idéale, cependant elle s'avère une solution de rechange quand les installations de l'éleveur ne le permettent pas. Il y a des principes généraux à respecter :

- On doit éviter les contacts physiques avec les sujets de l'élevage
- Ils ne doivent pas manger dans la même mangeoire et les mêmes abreuvoirs.
- La ventilation, tel que démontrée dans la figure 2 de l'article, doit faire en sorte que l'air circule de l'élevage vers la quarantaine, pour éviter de contaminer le troupeau. Pas idéal puisque les animaux de l'élevage pourrait contaminer ceux de la quarantaine.
- On s'occupe des animaux de la quarantaine en dernier. Cependant il peut être difficile pour les travailleurs de ne pas circuler dans la partie élevage après cela. Il y a là un risque à considérer.
- Les animaux domestiques (chat, chien) peuvent être des vecteurs non désirés de maladies. On doit donc s'assurer qu'ils n'entrent pas en contact avec les sujets de la quarantaine.
- Il faut s'assurer du contrôle de la vermine et des insectes qui sont aussi des facteurs de contamination plus difficile à contrôler à l'intérieur d'un même espace.

On voit donc ici pourquoi que l'on qualifie la figure 1 de quarantaine idéale. Cependant l'autre aménagement apporte tout de même une protection acceptable en connaissant bien les points les plus faibles, on peut lui attribuer un avantage dans le cas où un seul animal nécessite une quarantaine, à ce moment celui-ci peut voir les autres sujets de l'élevage, ce qui rend son séjour moins stressant. Dans une autre section nous discuterons des maladies à éviter et nous porterons un intérêt particulier à l'ecthyma contagieux, qui est une préoccupation importante pour les éleveurs qui font de l'exposition.



D-Transport :

Le transport vers les lieux de l'exposition agricole et le retour à la ferme par la suite doit se faire idéalement :

- Dans un véhicule appartenant au propriétaire, en bon état, propre, avec suffisamment d'espace et de confort pour les animaux transportés.
- Fournir de l'eau et du foin au besoin si le transport prévu est long, se référer aux normes canadiennes (voir ACIA). Prévoir des arrêts si nécessaires.
- Prendre en considération, les situations climatiques extrêmes et adapter les départs au besoin pour minimiser ces facteurs. Par exemple en transportant les animaux en dehors des heures de température élevées en cas de canicule.
- Si le transport est effectué à forfait, s'assurer qu'il y a un quai d'embarquement prévu pour faire en sorte que le transporteur n'entre pas dans les structures d'élevage au départ et au retour.
- Le véhicule doit être propre et désinfecté.
- Il ne doit pas y avoir d'animaux de d'autres élevages de transporté en même temps.
- Il doit répondre à toutes les exigences de transport, prévues aux règlements.



E-Expositions :

Un certain nombre de précautions sont à prendre sur les lieux de l'exposition, nous en listons un certain nombre ici. Notre but ici est de vous sensibiliser à limiter au maximum les situations dangereuses.

- Normalement les organisations de chaque site d'exposition ont de règlements pour l'admission des animaux sur leurs sites. Les animaux doivent être exempts de maladies, de parasites etc. Il faut donc s'assurer de l'existence de ces règlements et de s'informer si le tout est bien appliqué et respecté.
- On doit faire en sorte qu'il y ait le moins possible de contacts entre les animaux de troupeaux différents. Une attention particulière doit être portée sur les sujets de troupeaux qui sont inscrits dans des programmes de surveillance ou d'assainissement (ex. maedi-visna). Ces animaux peuvent être séparés des autres, en les plaçant par exemple en bout de bergerie, être séparé par un enclos vide etc.
- Sur place, on recommande une surveillance constante pour éviter tout contact non désiré effectué par des visiteurs, ou tout simplement que des visiteurs donnent des aliments inhabituels aux animaux.
- Éviter l'utilisation commune de matériel entre les exposants, comme des rasoirs, ciseaux à onglons, seringues etc.
- Durant les jugements minimiser au maximum les contacts entre les troupeaux différents.
- Demander au juge d'éviter de toucher à la gueule et au museau des moutons.
- Assurer le meilleur confort possible aux animaux, éviter les changements trop drastiques de façon à minimiser le stress le plus possible, ce qui diminuera les risques de maladies.



F-Maladies à surveiller :

Un certain nombre de conditions à surveiller sont listés dans l'article d'Ovin Québec, il s'agit de conditions générales dans la gestion habituelle au niveau des achats d'animaux. Cela diffère pour les éleveurs qui font des expositions. Par exemple, il y a moins de risque que les animaux contractent des maladies abortives sur les sites d'exposition. Cependant les problèmes respiratoires sont probablement une source plus grande d'inquiétude à ce niveau, considérant que les animaux sur place proviennent de plusieurs troupeaux, qu'ils sont sur place pendant quelques jours et qu'il est impossible d'éliminer tout stress. Nous listerons ici les conditions les plus susceptibles de causer des problèmes aux exposants, la plupart de ces conditions peuvent aussi se transmettre par des vecteurs indirects comme des mains, des vêtements souillés etc. :

Les pneumonies : problèmes respiratoires, toux, fièvre, hautement contagieux. Plusieurs animaux peuvent être porteurs sans signe clinique. Le stress subi par les animaux peut en augmenter la dissémination dans l'environnement par les aérosols de la respiration, et les animaux stressés sont également plus vulnérables à les contracter. Il existe plusieurs types d'agent infectieux qui peuvent causer cette condition, ce qui rend la prévention plus difficile. Il peut s'écouler jusqu'à 2 semaines entre la contamination et le début des signes de maladies.

Le maedi-visna : se transmet de la même façon que les pneumonies et aussi par la contamination par des instruments souillés par le sang d'un animal atteint. Les animaux contaminés montreront des signes cliniques plus de deux ans plus tard.

Teigne : problème de peau, peut passer inaperçu si très peu de lésion, éviter les prêts de matériel entre les exposants.

Parasites externes : mêmes commentaires que pour la teigne.

Lymphadénite caséuse : maladie d'abcès. Mêmes commentaires que pour la teigne.

Pink eye : infection aux yeux. Contrôler les mouches, la poussière et les courants d'air. Contagieux donc par contact direct et indirect.

Tumeur nasale enzootique : contact avec les sécrétions d'un animal atteint.



L'ecthyma contagieux : virus herpes, signe clinique s'apparentant à des « feux sauvages ». Hautement contagieux. (Généralement ces animaux sont refusés à l'entrée mais les animaux porteurs qui sont soit en incubation ou en fin de maladie sont aussi potentiellement contagieux).



Nous avons illustré trois manifestations cliniques de cette condition, comme on peut le voir, cela peut causer des problèmes graves de mammites, de boiteries, de douleur, d'incapacité à se nourrir normalement et de mort. Présentement, il n'y a pas de vaccin disponible au Québec. Si la maladie n'a jamais sévi dans un troupeau, ou si cela fait longtemps qu'elle a été vu, il y aura une grande quantité d'animaux qui seront touchés, et les pertes seront importantes. À part des traitements de support pour soulager les sujets atteints (analgésiques, anti-inflammatoires et antibiotiques de couverture), il n'y a aucun traitement efficace. Certains auteurs ont déjà recommandé d'appliquer localement sur les plaies un mélange d'huile minérale et d'iode, ou d'appliquer des onguents antiseptiques. Mais il faut se rappeler que la maladie est causée par un virus, il faut donc que l'animal développe des anticorps lui-même pour guérir de cette condition. On comprendra que pour l'ecthyma, la vigilance est de mise autant avant, pendant et après l'exposition et qu'ici plus que tout la quarantaine est fort importante.

La quarantaine doit s'échelonner sur une période minimale de deux (2) semaines. Dans le cas du «Programme québécois d'assainissement pour le maedi-visna » elle peut être de l'ordre de 60 jours; on l'adapte donc selon les maladies à contrôler.

NB : Il existe bien entendu d'autres conditions, selon ce qui existe dans l'élevage, il est important de lister pour chacun des troupeaux les conditions l'on ne veut surtout pas introduire. La collaboration de son médecin vétérinaire est ici fort importante.



G-Retour à la ferme :

Le transport pour le retour à la ferme a été discuté dans la section touchant le transport. Par des précautions adéquates lors du retour on protège de cette façon le troupeau et les animaux ayant participé aux expositions. Il s'agit là de protéger le revenu de l'entreprise et la valeur globale des animaux. Les exposants sont généralement des vendeurs d'animaux, il est donc important que ces troupeaux conservent un statut sanitaire supérieur. La quarantaine lors du retour à la ferme est donc une autre étape non négligeable pour préserver la santé du cheptel.

Dans l'article d'Ovin Qc on présente deux types d'installations de quarantaine. Évidemment, cela variera selon les installations de chaque entreprise en prenant en considération les points suivants :

- On doit éviter les contacts direct entre les animaux provenant des expositions et le reste du troupeau.
- La situation de la quarantaine doit faire en sorte que l'on évite le mélange des aérosols respiratoires des 2 groupes (animaux exposés et reste du troupeau)
- Éviter que les vecteurs indirects comme les chiens et les chats aient des contacts entre les deux groupes.
- S'occuper des animaux nouvellement arrivés en dernier
- Utiliser du matériel réservé aux animaux nouvellement arrivés.
- Faire une observation attentive des sujets en quarantaine au moins 2 fois par jour : comportement, appétit, apparence générale etc, prendre la température corporelle en cas de doute. Plusieurs conditions non désirées vont apparaître dans les deux semaines suivant le transport.
- S'entendre avec son médecin vétérinaire des traitements possibles. Celui-ci, selon les risques, pourrait prescrire ou non des antibiotiques, ou tout autre traitement.
- Voir la section maedi-visna pour les recommandations particulières au sujet de cette maladie.
- Il faut se servir de la période de quarantaine pour effectuer un retour à la normale de l'alimentation.
- Les aires de quarantaine ne doivent pas servir d'infirmierie pour les animaux malades de l'élevage.
- Si on suspecte la contamination des animaux exposés par des conditions particulières, on doit profiter de la quarantaine pour les traiter : par exemple pour les parasites externes.



H-Le Maedi-Visna :

Il s'agit d'une maladie chronique touchant les ovins de plus de deux ans. Elle est très répandue au Québec. Lors de l'étude effectuée par la faculté de médecine vétérinaire de St-Hyacinthe en 2001, on évaluait à 30 % la prévalence moyenne dans les troupeaux au Québec. Elle provoque des problèmes respiratoires, nerveux, articulaire et au pis. Des pertes économiques y sont associées soit : baisse de la production de lait, augmentation de la mortalité néonatale, diminution de la fertilité, réforme hâtive etc.

De plus en plus d'acheteurs en production ovine demandent à ce que les animaux achetés en soient exempts.

Près de 40 troupeaux au Québec sont inscrits au : « Programme d'Assainissement des Troupeaux Ovins pour le Maedi-Visna » Le médecin vétérinaire du CEPOQ est le coordonnateur provincial pour ce programme, on peut le joindre au 418-856-1200 poste 231 ou à gaston.rioux@cepoq.com .

Les troupeaux ayant un statut Or ou Argent doivent respecter des règles strictes de biosécurité pour conserver leur statut. Ils doivent entre autre respecter une quarantaine de 60 jours pour les animaux ayant été en contact avec d'autres ovins de statut inférieur. Durant cette quarantaine des tests sanguins pour le maedi-visna doivent être effectués (il faut se référer aux règles du programme disponible dans le site internet du CEPOQ)

Il nous semble que ces règles sont applicables aux éleveurs qui font 1 ou 2 expositions, il est possible pour eux de conserver leur statut en assumant les contraintes du programme.

Cependant pour les éleveurs faisant plusieurs expositions et désirant adhérer au programme d'assainissement des options pourraient s'offrir à eux :

- Le groupe d'animaux exposés demeure en quarantaine durant toute la durée de la période d'exposition, une fois terminée, les animaux sont soumis à deux tests négatifs au maedi-visna à intervalle de 60 jours. Ils sont donc réintroduits dans le troupeau dès la réception du dernier résultat négatif. Le troupeau peut donc conserver son statut.

Le troupeau de l'éleveur exposant peut être inscrit au programme d'assainissement, faire les prélèvements sanguins une fois l'an sur le troupeau, mais sans obtenir de statut s'il n'y a pas le respect des quarantaines de 60 jours (il fera tout de même des quarantaines plus courtes pour la protection générale).



I-Conclusion :

Nous espérons que ce document aura permis de démystifier le principe de quarantaine, de l'adapter aux éleveurs pur-sang et aux exposants. Cela présente des avantages indéniables dans la protection de la santé des troupeaux ovins du Québec.

Bon succès dans vos élevages 😊



Rédacteur : M. Gaston Rioux MV, coordonateur de la santé ovine, CEPOQ

Collaborateurs : MAPAQ : fiche quarantaine idéale et modifiée

Amélie St-Pierre CEPOQ : aide à la rédaction de l'article de la revue « Ovin Québec »

SEMRPQ : mise en page et distribution du guide

Références : « L'élevage du mouton », 2010, CRAAQ

« Ovin Québec », printemps 2014

« Sheep and goat medicine » D.G. Pugh, et A.N. Baird, 2012

« Code de pratiques pour le soin et la manipulation des moutons » AAC 2013

« Guide national de planification de la biosécurité pour les producteurs de moutons » ACIA 2013





Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec

Les moutons de race pure :
Un gage de performance et de réussite en production ovine.

Services

Classification des sujets reproducteurs

Mesure œil de longe et gras dorsal

Encan GenOvis : Rimouski et Richmond

Programme d'implantation pour troupeaux de terminaux


Service technique et vulgarisation

Représentativité dans les événements ovin provincial et national


Site Internet
WWW.SEMRPQ.NET

Et plus encore...

Pour obtenir de l'information sur l'élevage de race pure, la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec et ses membres :

 **418 359-3832**

 **418 359-3172**

 **semrpq@cepoq.com | www.semrpq.net**

